

# Juscorps Infos

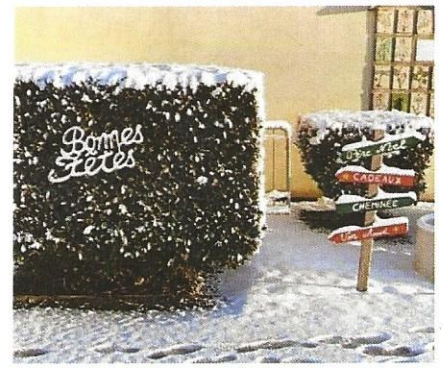






## Edito

~~~~~



Le journal « **Juscorps Info** » est le dernier de la mandature.

Comme chaque année, au fil de sa lecture, vous trouverez pour **l'année 2025** :

- Quelques dépenses de fonctionnement et d'investissements. Certains travaux ont été initiés en 2024 et n'ont abouti qu'en 2025. Nous attendions la validation des différentes subventions demandées avant de les entreprendre.
- Des éléments sur la vie de la commune et de son école.
- Un panel des différentes manifestations proposées par les associations pour dynamiser et égayer notre village et ses lieux-dits.
- En partenariat avec l'Agglomération Niortaise, le Moulin du Roc et le Conservatoire, nous avons permis à la Culture d'arriver jusqu'à nous.
- Les services proposés à chacun d'entre nous afin d'améliorer notre vie au quotidien, nous permettre de nous évader au travers de la lecture.

Pour parler de **l'année 2026**, nous évoquerons trois points :

- L'épisode neigeux qui a perturbé nos organisations quotidiennes mais a permis à certains (petits et grands) d'arpenter nos chemins ruraux en quête de paysages féériques et de sensation. La butte derrière la salle « La Bécotine » fut le temps d'une journée une piste de skis et de luges.
- Le recensement qui se déroule du 15 janvier au 14 février 2026. A ce jour, selon l'INSEE, la population Juscorpsienne est de 388 habitants. Nous espérons que les prochaines données démographiques seront favorables à la commune.
- Les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains avec l'instauration de la nouvelle réforme du mode de scrutin.

Merci à l'équipe municipale, au personnel communal, aux associations et aux bénévoles.

Bonne lecture et très belle année 2026 à chacun d'entre vous et à vos proches. Qu'elle vous apporte du bonheur et surtout la santé.





## Travaux effectués

|                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Tracteur tondeuse</b><br/>Homologué pour la route<br/>Achat chez AMS à Chauray<br/>Montant : 16 116 euros<br/>Subvention de la CAN : 8 058 euros</p>                                                                                                                | <p><b>Eclairage public</b> : Passage au LED de l'ensemble du Parc réalisé par Séolis<br/>Montant : 17 741 euros<br/>Subvention du SIEDS : 7 857 euros</p>                                                                                                                                                                                                                | <p><b>Mairie – Ecole</b><br/>Changement des fenêtres et des radiateurs dans la mairie<br/>Changement des fenêtres et portes dans les deux classes</p>                                                                                                                    |
| <p><b>Voirie</b><br/><b>PATA*</b> (Point A Temps Automatique)<br/>7 tonnes<br/>Entreprise COLAS à Airvault<br/>Montant : 6 160 euros</p> <p><b>Enrobé</b> : 3,10 tonnes<br/>VM Matériaux à Brioux s/Boutonne<br/>Réalisé par l'agent communal<br/>Montant : 403 euros</p> | <p><b>Parking de l'école</b><br/>Réfection et recouvert d'un enrobé avec le marquage des places de parking<br/>Parking par la SARL KVG à Juscorps<br/>Places de parking par l'entreprise VERRIER à St Romans des Champs</p> <p>Montant <b>parking</b> : 23 500 euros<br/>Montant <b>marquage</b> : 1 025 euros<br/>Subvention :<br/>Amendes de police : 17 588 euros</p> | <p><b>Huisseries</b> : Menuiserie LIEVRE à Brûlain<br/>Montant : 21 140 euros</p> <p><b>Radiateurs</b> : SAS LONGEAU-SANSON à Brioux s/Boutonne<br/>Montant : 2 486 euros</p> <p>Pour l'ensemble, subventions :<br/>CAN : 6 197 euros<br/>Département : 11 364 euros</p> |
| <p><b>Elagage</b><br/>Par la SARL CHANTECAILLE à Vouillé<br/>32 heures ROTOR<br/>Montant : 2 260 euros</p> <p>18 heures LAMIER<br/>Montant : 1 260 euros</p>                                                                                                              | <p><b>Taille haies et arbustes</b><br/>Moreau Paysage à Saint-Martin-de-Bernegoue<br/>Montant : 840 euros</p>                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>Cimetière</b><br/>Marbrerie GEOFFROY à Lezay</p> <p><b>Jardin des souvenirs</b><br/>Achat et pose d'une stèle avec 9 plaques d'inscription<br/>Montant : 1 229,17 euros</p> <p><b>Installation d'un caveau ossuaire</b><br/>Montant : 998 euros</p>                |

Tous les montants sont HT, la commune récupérant une partie de la TVA.

\* PATA est une technique qui a pour objet la réparation des chaussées ayant subi des dégradations en surface (nids de poules, arrachement, ...) par la dépose d'un enrobé à froid et des gravillons à l'aide d'un camion



## Informations utiles



### **MAIRIE** : Ouverture au public :

Mardi et vendredi de 14 h00 à 17 h30  
Tél. 05.49.32.66.44

95 route de Brûlain – 79230 Juscorps

Mail : [juscorps.79.mairie@wanadoo.fr](mailto:juscorps.79.mairie@wanadoo.fr)

Site internet : [www.juscorps.fr](http://www.juscorps.fr)

Facebook : commune de juscorps - officiel

### **ECOLE** :

Tél. 05.49.32.60.52

### **Syndicat 4B (eau)**

Tél. 05.49.07.74.31

### **Séolis (électricité)**

Tél. 09.69.39.79.01

### **Numéros Urgences :**

15 SAMU

17 POLICE / GENDARMERIE

18 POMPIERS

112 NUMERO URGENCE EUROPEEN

Centre antipoison : 05.56.96.40.80

Pharmacie de garde : 3227

# La vie communale

\*\*\*\*\*

## Naissance:

3 juin  
15 juillet

Lola CAUCHOIS SABOURIN  
Timéo MOULIN

## Mariage:

2 mars  
2 août  
20 septembre

Isabelle AUBRIT et Johan MAGNERON  
Véronique PENDUFF et Dominique CHARENTON  
Anaïs BOUYSSI et Maxime CHARTIER

## Décès:

10 janvier  
6 mai  
18 mai  
13 août  
6 septembre

Fabienne LAIDET  
Danielle MALGUID  
Landry BLAIZEAU  
Agnès CHAIGNE  
Guy PIETERS



## Le recensement

### Pourquoi faire un recensement ?

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire comme le prévoit l'article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951. Une non réponse est passible d'une amende.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population (âge, profession, logement, ...) que les différents pouvoirs publics prennent des décisions adaptées pour la collectivité et répondent aux besoins de la population comme par exemple, prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, ...), déterminer les moyens à développer (transport, ...).

Le recensement permet également de calculer les dotations de l'état aux communes ou encore de définir le nombre d'élus au Conseil Municipal.

Les informations collectées sont **strictement confidentielles**. Elles ne sont destinées qu'à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes.

### **L'importance de l'adressage des communes.**

Toutes les rues de Juscorps sont nommées et numérotées. Cela permet aux usagers de se repérer plus facilement mais **également**, de contribuer à une meilleure **distribution du courrier postal et communal et surtout** faciliter l'intervention des secours.

Cela commence par une bonne indication sur les boîtes aux lettres en indiquant les nom et prénom des personnes résidant dans le logement et ne pas changer les numérotations de maison.

Et par l'accueil en mairie, pour les nouveaux habitants



# L'école communale



L'école accueille les enfants inscrits dans le R.P.I. Juscorps-Saint-Martin-de-Bernegoue (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Une accompagnatrice accompagne les enfants qui prennent le bus mis en place entre les deux écoles.

## Effectifs 2025-2026

### Juscorps :

Gérald NEURY : 8 GS et 14 CP  
Amélie GONNORD \* : 13 CE1 et 9 CE2

### Saint-Martin-de-Bernegoue

Florence BABIN : 10 PS et 13 MS  
Whitney LARGILLIERE\* : 6 CE2 et 15 CM1  
Nathalie BEAUDE : 5 CM1 et 19 CM2

\*Directrice

## Nouvel horaire scolaire depuis la rentrée de septembre 2025

En raison du désengagement de l'Etat qui versait 50 euros par enfant pour l'année aux collectivités, les deux municipalités (Juscorps et Saint-Martin-de-Bernegoue) ont décidé de ne pas reconduire les Activités Périscolaires.

Depuis la rentrée, le **rythme scolaire** est maintenu à 4 jours et demi et les horaires scolaires ont été modifiés comme suit :

| Lundi – mardi – jeudi – vendredi                           |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Horaires scolaires                                         | Garderie gratuite                                                                    |
| Matin : 9 h.00 – 12 h.00<br>Après-midi : 13 h.30 – 15 h.45 | 15 h.45 à 16 h.45 : Garderie avant le Retour en bus pour les enfants de Saint-Martin |
| Mercredi                                                   |                                                                                      |
| Matin : 9 h.00 – 12 h.00                                   | 12 h.00 à 12 h.30                                                                    |

### Une garderie payante est en place :

- Le matin de 7 h.30 à 8 h.30
- Le soir de 16 h.45 à 18 h.15

## La cantine

La cantinière de Saint-Martin-de-Bernegoue fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars prochain.

En collaboration avec la mairie de Saint-Martin-de-Bernegoue, différentes pistes ont été menées pour trouver un nouveau fournisseur après son départ.

Le choix des deux communes s'est porté sur la cantine scolaire de Fors pour assurer la fourniture des repas.

Cette prestation se fera dans les mêmes conditions qu'avec Saint-Martin-de-Bernegoue, à savoir la mise à disposition d'un agent communal pour l'aide aux repas et assurer le portage des repas entre les deux écoles.

Une convention sera signée entre la commune de Fors et la commune de Juscorps.

Les repas seront donc préparés au restaurant scolaire de Saint-Martin-de-Bernegoue jusqu'au 28 février 2026 puis au restaurant scolaire de Fors à compter du 1<sup>er</sup> mars.

Ce changement de prestataire ne modifiera pas la tarification sociale basée sur le quotient familial mise en place pour l'année scolaire 2025/2026.

## Recrutement d'un (e) DDEN – Délégué Départemental de l'Education Nationale

DDEN, une fonction officielle nommée en Préfecture après avis des services de l'inspection académique et Conseil Départemental de l'Education Nationale).

Membre de droit du Conseil d'Ecole.

Fonctions : contrôle, vigilance, médiation et coordination.

Domaines d'intervention : Bâtiments et mobiliers, sécurité, transports scolaires, restauration, santé et hygiène, ....

Depuis la rentrée de septembre,

**L'école n'a plus de Déléguée Départementale de l'Education Nationale.**

Si vous êtes intéressé(e) par cette mission, s'adresser à la mairie pour récupérer les documents nécessaires.



## Découverte du Roller



La compagnie Les Pieds dans l'o ont présenté leur spectacle Ô cœur du Marais



La venue du Père Noël dans les deux écoles

Et pour nos plus grands, Le projet « L'orchestre à l'école » en partenariat avec le conservatoire de Niort



Les élèves participent à

- des activités de chant,
- des percussions corporelles,
- des pratiques instrumentales en groupes, puis en orchestre tous ensemble.



Bonne Retraite!



Le 28 janvier, lors de la cérémonie des vœux, le Syndicat Plaine de Courance a mis à l'honneur deux de ses agents.

Après 28 ans passée à l'école de Juscorps en qualité d'ATSEM et chaque matin, accompagnatrice dans le bus scolaire, **Véronique AIRAULT**, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre.

Nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée.

Elle est remplacée par Luza MARCHEZ.



## Cérémonies commémoratives

8 mai et 11 novembre  
Lecture textes hommage  
et chants par les enfants



11 juin - Spectacle de cirque



13 octobre – En partenariat avec le Moulin du Roc

Philippe DURAND de la compagnie 1336 nous a conté sa rencontre avec les ouvriers de FRALIB (marque française d'alimentation et de boissons qui intègre entre autres la marque Eléphant). Ce récit était basé sur les interviews des ouvriers qui se sont battus pour conserver leur emploi et créer une SCOP.

22 décembre – Projection du film « La belle et la bête 2 » sur le thème de Noël



# La salle « La Bécotine »



- **Tarif** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 (tarif révisable chaque année en janvier)

| Particuliers         |                                                      | Commune   | Hors commune |
|----------------------|------------------------------------------------------|-----------|--------------|
| Du lundi au vendredi | La journée<br>De 8h le matin à 8h le lendemain matin | 125 euros | 230 euros    |
| Week-end             | Du vendredi 18 heures**<br>au lundi matin 9 heures   | 250 euros | 460 euros    |

\*\* Avant 18 heures, réservation d'une journée supplémentaire.

|               |            |          |          |
|---------------|------------|----------|----------|
| Café obsèques | La journée | 80 euros | 80 euros |
|---------------|------------|----------|----------|

| Associations                                 |                                   | Commune                           | Hors commune |
|----------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| De janvier à juin et de septembre à décembre |                                   | 2 manifestations gratuites par an | -            |
| Au-delà                                      | La journée                        | 125 euros                         | 230 euros    |
| Au-delà                                      | Week-end                          | 250 euros                         | 460 euros    |
| En juillet et Août :<br>(pas de week-end)    | La journée (du lundi au vendredi) | 125 euros                         | 230 euros    |

|                                                                |  |         |   |
|----------------------------------------------------------------|--|---------|---|
| 1 Assemblée Générale par an et en semaine du lundi au vendredi |  | Gratuit | - |
|----------------------------------------------------------------|--|---------|---|

| Professionnels – Entreprises – A but lucratif |            | Commune   | Hors commune |
|-----------------------------------------------|------------|-----------|--------------|
| Toutes manifestations                         | La journée | 125 euros | 460 euros    |
| Réveillon organisé par un professionnel       |            | -         | 900 euros    |

| Autres                                                                                                                                  |  | Commune            | Hors commune |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------|--------------|
| Réunion à caractère politique (locale, nationale)<br>En semaine du lundi au vendredi                                                    |  |                    |              |
| 1 <sup>er</sup> tour (réservation 7 jours calendaires avant la réunion)<br>2 réunions privées entre les candidats<br>1 réunion publique |  | Gratuit<br>Gratuit |              |
| 2 <sup>ème</sup> tour (réservation avant le mardi 12 heures)<br>1 réunion privée entre les candidats                                    |  | Gratuit            |              |
| Au-delà, à la journée                                                                                                                   |  | 125 euros          | 130 euros    |

| Sociétés - Entreprises                        |                                          | Commune                                   | Hors commune                              |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Réunion d'information, séminaires, formations |                                          |                                           |                                           |
| -                                             | Toute la salle, à la journée, en semaine | 150 € + 50 € si utilisation de la cuisine | 160 € + 50 € si utilisation de la cuisine |
| -                                             | Hall et WC, à la journée, en semaine     | 80€                                       | 80€                                       |

| PRESTATION MENAGE                                          |  | Commune | Hors commune |
|------------------------------------------------------------|--|---------|--------------|
| Tables et chaises propres et rangées<br>Extérieurs propres |  | 200 €   | 200 €        |



# Les élections municipales

XXXXXXXXXX

## Réforme du mode de scrutin

Trois nouvelles règles s'appliquent aux communes de moins de 500 habitants.

- **La composition des listes** : Chaque liste de candidats respectera désormais la parité.

|                  |                                                                                                                          |                  |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Exemple 1</b> |                                                                                                                          | <b>Exemple 2</b> |
| Femme            | Elle sera composée alternativement de candidats homme-femme-homme-etc. ou inversement et ce, jusqu'à la fin de la liste. | Homme            |
| Homme            |                                                                                                                          | Femme            |
| Femme            |                                                                                                                          | Homme            |
| Homme            |                                                                                                                          | Femme            |
| ...              |                                                                                                                          | ...              |

La parité devra également s'appliquer lors de l'élection du Maire et des Adjoints sachant que le Maire et le 1<sup>er(e)</sup> Adjoint(e) peuvent être de même sexe.

L'ordre des candidats sur la liste ne préjuge en rien la désignation du futur maire et des adjoints.

- **Le nombre de candidat sur la liste sera variable**

Pour les communes de moins de 500 habitants, le nombre de candidat est fixé à 11 noms. Mais une liste est réputée complète avec 1 ou 2 candidats de moins et elle peut présenter 1 ou 2 candidats de plus (Dans ce cas, ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

| Taille des communes          | Nombre de candidats sur la liste |    |                |                           |    |
|------------------------------|----------------------------------|----|----------------|---------------------------|----|
|                              | Au moins                         |    |                | Au plus                   |    |
| Moins de 100 à 500 habitants | 9                                | 10 | 11             | 12                        | 13 |
|                              | Incomplétude tolérée             |    | Effectif légal | Candidats supplémentaires |    |

- **Un scrutin de listes**

Un scrutin de liste paritaire : c'est-à-dire que le vote se fera sur une ou plusieurs listes

Les électeurs voteront pour la liste entière :

**Vous ne pourrez plus : Rayer de noms ni rajouter de noms – La liste est non modifiable**

 Si un bulletin était modifié (ajout d'un nom, suppression d'un nom,...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé.

| Liste validée et comptabilisée | Liste non validée et non comptabilisée |                                            |                              |
|--------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|
| Liste non modifiée             | 1 ou plusieurs noms rayés              | 1 ou plusieurs nom rayés et rajout de noms | 1 ou plusieurs noms rajoutée |
| Femme                          | <del>Femme</del>                       | <del>Femme</del> – Rajout d'un nom         | Rajout d'un nom              |
| Homme                          | Homme                                  | Homme                                      | Homme                        |
| Femme                          | Femme                                  | Femme                                      | Femme                        |
| Homme                          | <del>Homme</del>                       | <del>Homme</del> – Rajout d'un nom         | Rajout d'un nom              |
| Femme                          | Femme                                  | Femme                                      | Femme                        |
| Homme                          | Homme                                  | Homme                                      | Homme                        |
| Femme                          | Femme                                  | Femme                                      | Femme                        |
| Homme                          | Homme                                  | Homme                                      | Homme                        |
| Femme                          | Femme                                  | Femme                                      | Femme                        |
| Homme                          | Homme                                  | Homme                                      | Homme                        |
| Femme                          | Femme                                  | Femme                                      | Femme                        |



## ▪ Inscription sur les listes électorales

✓ Il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française (ou européennes pour les élections municipales et européennes)
- Etre majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou la veille d'un second tour s'il y en a un
- Jouir des droits civils et politiques
- Avoir une attache sur la commune : domicile principal, propriétaire foncier payant la taxe correspondante ou gérant d'une société installée sur la commune

Les demandes d'inscription peuvent se faire toute l'année, soit :

- En mairie
- En ligne sur l'application ELIRE <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

✓ Vous devrez vous munir :

- Du document CERFA n° 12669 – demande d'inscription
- D'une pièce d'identité en cours de validité
- D'un document attestant du lien avec la commune d'inscription : facture, quittance, taxe foncière

Les demandes seront ensuite traitées par la mairie et validées, ou pas, par l'INSEE.

## ▪ Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote, il est possible de donner procuration à une personne de confiance. Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

### Comment et quand donner une procuration ?

- **Sur internet**, sur le site : <https://www.maprocuration.gouv.fr>. Vous devez ensuite faire valider votre procuration en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.
- **Via un formulaire Cerfa papier (14952\*03)** : Vous devrez le faire valider dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.
- **Procuration Simplifié grâce à France Identité** : Grâce à l'application France Identité, il est possible d'établir ou de résilier sa procuration de vote directement sur [Maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr), sans passage en commissariat ou gendarmerie.

Il suffit de disposer de la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire et d'une identité numérique certifiée. Cette certification s'obtient en quelques étapes : 1– Télécharger l'application France Identité sur son smartphone ; 2– Lancer une demande de certification dans l'application ; 3– Confirmer ses informations et scanner sa carte d'identité ; 4– Se rendre en mairie avec son smartphone, sa carte d'identité et le QR codé généré. A noter : Vous êtes détenteur d'une ancienne carte d'identité pas encore arrivée à échéance ? Vous pouvez demander gratuitement le renouvellement et ainsi bénéficier de France Identité.

## Je veux voter par procuration

Utilisez FranceConnect  
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

Accès NC Connect  
si vous êtes électeur en Nouvelle-Calédonie

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

### Comment ça marche ?





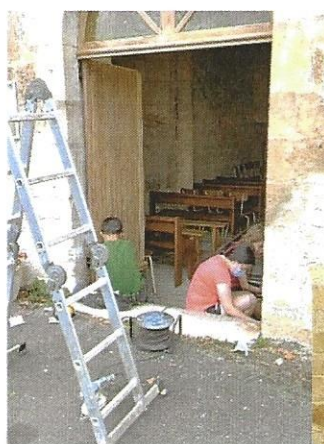
# Le dispositif « Argent de poche »

XXXXXXXXXX

Le dispositif « Argent de poche » permet aux collectivités d'accueillir des jeunes pendant les vacances scolaires pour des missions au sein des différents services des collectivités (espaces verts, service technique, entretien, ...).

- Ces jeunes doivent être âgés de 16 à 18 ans et résider sur la commune.
- Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h30 dont 30mn de pause), matin ou après-midi moyennant une gratification de 15 € exonérée de toutes cotisations sociales.
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou des élus

## Les missions confiées :



**Bientôt 16 ans ?** pensez au


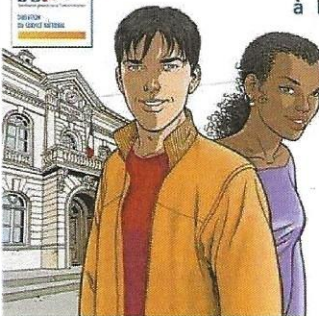
## RECENSEMENT

à la mairie du domicile

**Le recensement est obligatoire.**  
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

- \* Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- \* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)





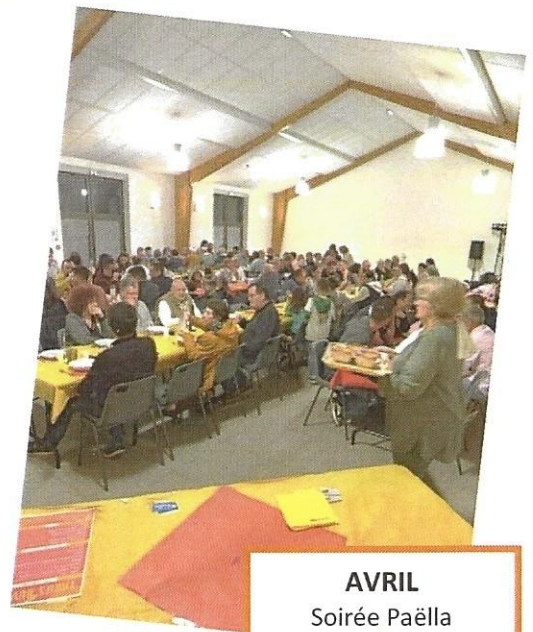
# La vie associative



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>Association des Parents d'Élèves de Juscorsps-Saint-Martin-de-Bernegoue</b></p> <p>Présidence : Priscilla MITARD</p> <p>Contact: <a href="mailto:apesaintmartinjuscorsps@outlook.fr">apesaintmartinjuscorsps@outlook.fr</a></p> |  <p><b>Les couleurs des mots</b></p> <p>Contact : Pauline Perreau</p> <p><a href="mailto:lescouleursdesmots@gmail.com">lescouleursdesmots@gmail.com</a></p>                                   |
|  <p><b>Bouge Dans Ton Village</b></p> <p>Présidente : Aurélie MORISSEAU</p> <p>Contact : <a href="mailto:bdtv.juscorsps@gmail.com">bdtv.juscorsps@gmail.com</a></p>                                                                    |  <p><b>Terre et pinceaux d'Art-DO</b></p> <p>Présidente : Anne-Dominique SAUVAGET</p> <p>Contact : <a href="mailto:terreetpinceauxdart.do@gmail.com">terreetpinceauxdart.do@gmail.com</a></p> |
|  <p><b>Association Communal de Chasse Agréée Juscorsps</b></p> <p>Président : Jean-Louis PORCHER</p> <p>Contact : <a href="mailto:jean.louis.porcher56@orange.fr">jean.louis.porcher56@orange.fr</a></p>                               |  <p><b>Bien Jouez</b></p> <p>Président : Dimitri MOULIN</p> <p>Contact : <a href="mailto:bienjouez.asso@gmail.com">bienjouez.asso@gmail.com</a></p>                                          |
|  <p><b>Amicale des donneurs de sang Prahecq</b></p> <p>Président : Daniel GOY</p> <p>Contact : <a href="mailto:donneursdesangprahecq@orange.fr">donneursdesangprahecq@orange.fr</a></p>                                               |  <p><b>Comité d'Animation de Juscorsps</b></p> <p>Présidente : Aurélie MAGNERON SIMOES</p>                                                                                                    |

## JANVIER

Concours de belote



## AVRIL

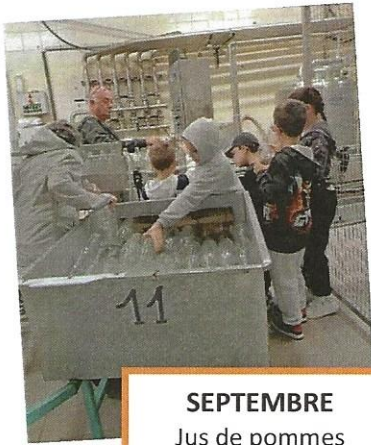
Soirée Paëlla

## JUIN

Vide grenier







**SEPTEMBRE**  
Jus de pommes



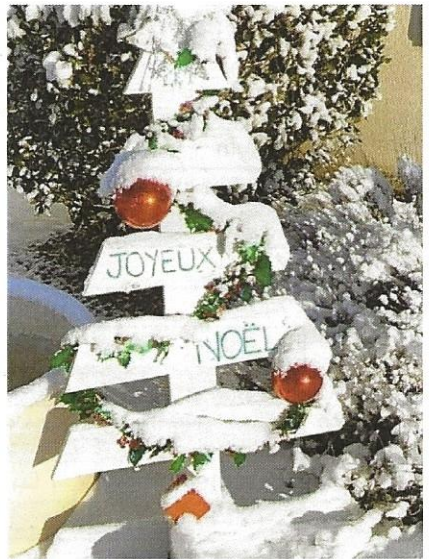
**OCTOBRE**  
Loto  
Boum Halloween  
Atelier floral



**NOVEMBRE**  
Repas de chasse  
Atelier floral



**DECEMBRE**  
Atelier floral  
Vente d'agrumes  
Ateliers décoration Noël







## Le Don du Sang



Toute personne âgée de 18 à 70 ans pesant plus de 50 kg peut donner son sang.

À condition d'être reconnue apte suite à l'entretien préalable au don.

Après 60 ans néanmoins, le premier don est soumis à l'appréciation d'un médecin de l'EFS.

Il est possible de donner son sang plusieurs fois par an en respectant un délai minimum de 8 semaines entre 2 dons. Et parce que les hommes et les femmes ne sont pas égaux en tout, les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois.

**Franchissez le pas !!! L'Amicale des Donneurs de Sang de Prahecq vous accompagnera.**

Les bénévoles de l'Amicale apportent leur aide à l'EFS (Etablissement Français du Sang) lors des collectes effectuées à Prahecq. Ils assurent l'accueil, servent la collation pour que chaque donneur reçoive les meilleures conditions d'accueil.

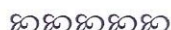
## Agenda

Connu à ce jour ou Prévisionnel...

| Février      |                          |                                        |
|--------------|--------------------------|----------------------------------------|
| 7 février    | Bouge Dans Ton Village   | Soirée Choucroute – Salle La Bécotine  |
| 28 février   | APE                      | Concours de palets – Salle La Bécotine |
| Mars         |                          |                                        |
| 3 mars       | Donneurs de sang Prahecq | Don du sang à Prahecq                  |
| 13 mars      | Bouge Dans Ton Village   | Concours de belote – Salle La Bécotine |
| 28 mars      | APE                      | Carnaval                               |
| Courant mars | APE                      | Vente de saucissons                    |
| Avril        |                          |                                        |
|              |                          |                                        |
| Mai          |                          |                                        |
| 6 mai        | Donneurs de sang Prahecq | Don du sang à Prahecq                  |
| 8 mai        | Commune                  | Armistice guerre 39-45                 |
| 14 mai       | Donneurs de sang Prahecq | Vide grenier                           |
| Courant mai  | APE                      | Vente de saucissons                    |
| Juin         |                          |                                        |
| 7 juin       | Bouge Dans Ton Village   | Vide grenier                           |
| 14 juin      | Donneurs de sang Prahecq | Don du sang à Prahecq                  |
| 27 juin      | Ecole et APE             | Fêtes des écoles                       |
| Courant juin | Commune                  | Spectacle 5 <sup>ème</sup> saison      |
| Juillet      |                          |                                        |
| 3 juillet    | APE                      | Concours de pétanque                   |
| 7 juillet    | Donneurs de sang Prahecq | Don du sang à Prahecq                  |
| 14 juillet   | Commune                  | Fête nationale                         |
| Août         |                          |                                        |
|              |                          |                                        |
| Septembre    |                          |                                        |
| 29 septembre | Donneurs de sang Prahecq | Don du Sang à Prahecq                  |
| Octobre      |                          |                                        |
| 9 octobre    | Bouge Dans Ton Village   | Loto – Salle La Bécotine               |
| Novembre     |                          |                                        |
| 11 novembre  | Commune                  | Armistice guerre 14-18                 |
| Décembre     |                          |                                        |
| 30 décembre  | Donneurs de sang Prahecq | Don du sang à Prahecq                  |



# Les services



## La collecte des déchets

Depuis juin 2024, chaque foyer a été doté d'une poubelle jaune pour la collecte du recyclable. Nous pouvons nous féliciter des premiers impacts au travers du tri que nous réalisons

- ➔ Diminution globale des ordures ménagères de 9%, soit 2000 tonnes par an
- ➔ Augmentation de 8 % de la collecte des emballages et papier, soit 500 tonnes par an

Pour nous aider à faire le tri dans nos déchets et poursuivre nos efforts, la CAN a mis en place pour les habitants du territoire, un outil pour les accompagner au quotidien dans la gestion de leurs déchets : L'application « MonTri »

L'application Disponible gratuitement sur smartphone (App Store et Google Play), MonTri permet de :

- **Localiser les points de collecte** les plus proches (bornes à verre, bornes textiles, déchetteries, ressourceries...)
- **Réduire les erreurs de tri** en scannant le code-barres d'un emballage ou en utilisant le moteur de recherche pour connaître la bonne consigne
- **Connaître vos jours de collecte** selon votre adresse
- **Suivre l'actualité de l'Agglo** sur les déchets et l'environnement ;
- **Signaler un problème** (dépôt sauvage, point d'apport débordant) ;
- **Faire vos demandes en ligne** (bac, badge déchèterie, composteur, etc.).

L'objectif est clair : **trier plus, trier mieux, et simplifier vos gestes du quotidien.**



## Rappel des moyens mis à notre disposition



## Le composteur



## Les déchèteries

## Les points d'apport



## La collecte des encombrants

Pour toute information : contactez Déchets ménagers

Tél 0 800 33 54 68

Courriel : [service.dechet@agglo-niort.fr](mailto:service.dechet@agglo-niort.fr)



# L'offre de mobilité sur votre commune

## JUSCORPS



Votre offre de mobilité tanlib s'adapte à vos besoins.  
Découvrez dès maintenant les nouveautés sur votre commune.

### SERVICES FLEX

5 services flexibles pour se déplacer en toute simplicité sur le territoire de Niort Agglo.  
Réservez jusqu'à 1 heure avant votre trajet.

|                          | flex Agglo                                                                                                                                    | flex Niort                                                                                                                                               | flex Gares                                                                                                               | flex Actifs                                                                                        | flex PMR                                                                |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Quand voyager ?</b>   | Du lundi au samedi<br>Arrivées à 9h30 et 13h30<br>Départs à 11h30 et 15h30                                                                    | Du lundi au samedi<br>Arrivées à 8h30, 10h30 et 14h30<br>Départs à 12h30, 16h30 et 18h30                                                                 | Du lundi au vendredi<br>Tôt le matin et tard le soir                                                                     | Du lundi au vendredi <sup>1</sup><br>Première arrivée à 4h45 et dernier départ à 23h30             | Du lundi au samedi<br>De 07h à 20h                                      |
| <b>Pour qui ?</b>        | Pour tous                                                                                                                                     | Pour tous                                                                                                                                                | Pour tous                                                                                                                | Pour les actifs sous convention tripartite.                                                        | Pour les personnes en situation d'invalidité à hauteur de 80% et plus.  |
| <b>Pour aller où ?</b>   | Arrêt le plus proche de chez vous<br><=> Frontenay R. R, Coulon, Echiré, Mauzé s/ le Mignon, St Hilaire la Palud, Beauvoir s/ Niort, Prahecq. | Arrêt le plus proche de chez vous <=> Place de la Brèche, Maisons Rouges, Darwin, Pôle Atlantique, Curie, Espace Ouest, Espérance, Cassin, Pied de fond. | Arrêt le plus proche de chez vous <=> Gares de Niort, Mauzé s/ le Mignon, Beauvoir s/ Niort.                             | Arrêt le plus proche de chez vous <=> Principales entreprises et zones d'activités du territoire.* | En porte à porte sur tout le territoire.                                |
| <b>Pour faire quoi ?</b> | Faire des courses /loisirs, aller à un rendez-vous...                                                                                         | Aller au travail, faire des courses /loisirs, aller à un rendez-vous...                                                                                  | Correspondre avec les trains depuis ou vers Paris en gare de Niort et depuis ou vers Niort en gare de Beauvoir et Mauzé. | Aller au travail                                                                                   | Faire des courses /loisirs, aller à un rendez-vous, aller travailler... |

<sup>1</sup> L'arrêt Hôpital est desservi le samedi et le dimanche pour le personnel hospitalier

\*Ce service est ouvert sous réserve d'une convention signée avec l'employeur et avec minimum 2 salariés intéressés par secteur.

#### Comment réserver ?

Par téléphone au 0 800 00 78 79 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.  
En ligne sur tanlib.com ou sur l'appli tanlib - tous les jours et 24h/24.  
Première connexion ? Contactez-nous au 0 800 00 78 79 pour demander votre mot de passe.



Je réserve sur l'appli tanlib, le site tanlib.com ou par téléphone au : 0 800 00 78 79



Je me présente à l'arrêt choisi 5 minutes en avance.



Mon transport flex tanlib m'emmène jusqu'à l'arrêt d'arrivée.



Selon ma destination, je prends ma correspondance bus ou train (1er ou dernier départ).



## LIGNES SCOLAIRES

Les lignes scolaires sont sur inscription obligatoire pour les élèves et ouvertes à tous dans la limite des places disponibles.

4 arrêts scolaires sur votre commune : Juscorps Ecole, Biaroue, Route de Prahecq et Chemin du Moulin.



Flashez le QR Code pour retrouver le Guide Scolaire de l'établissement fréquenté pour la rentrée 2025-2026. Il comprend les numéros des circuits scolaires, arrêts et horaires de passage.

## VÉLOS



### Vélo longue durée

Profitez de la location longue durée de vélos électriques.

100% gratuit jusqu'à 3 mois pour tous les habitants de Niort Agglo.

**RDV sur : [locationvelos.tanlib.com](http://locationvelos.tanlib.com)**

### Vélo cargo ou Vélo longtail

Essayez gratuitement pendant 2 mois, un vélo cargo ou un vélo longtail électrique.

tanlib vous propose de l'utiliser comme s'il était à vous pour vos déplacements doux.



### Abri-vélo

Stationnez votre vélo en toute sécurité dans les abris-vélo sécurisés.

Flashez le QR Code et retrouvez les informations liées au vélo.



## COVOITURAGE

Flashez le QR Code et retrouvez les informations liées au covoiturage sur le territoire de Niort Agglo.



Niort Agglo vous propose une offre de covoiturage avec Blablacar Daily.

[blablacardaily.com](http://blablacardaily.com)



1 aire de covoiturage sur votre commune située à Juscorps École, 79230 Juscorps.



## RESTEZ CONNECTÉ !

Avec l'application **PYSAE** vous pouvez géolocaliser votre car scolaire en temps réel, consulter les horaires en temps réel et aussi être informé des perturbations.



Et pour tout savoir sur votre réseau Tanlib, inscrivez vous à la newsletter (inscription sur [tanlib.com](http://tanlib.com)) ou suivez toutes les actus sur nos réseaux sociaux !

*Fais de la mobilité une liberté !*



RETROUVEZ  
**TOUTES LES INFOS**  
SUR NOTRE **SITE ET**  
**APPLI TANLIB**



et profitez  
du réseau en  
**TEMPS RÉEL**

site internet : [tanlib.com](http://tanlib.com)



Plus d'info :  
Agence tanlib  
Place de la Brèche à Niort  
05 49 09 09 00





## Syndicat de Communes Plaine de Courance

### Les Parentales d'Octobre : une semaine pour partager, apprendre et s'amuser en famille !

Du **6 au 10 octobre 2025**, le Syndicat de Communes Plaine de Courance a organisé « **Les Parentales d'Octobre** », un rendez-vous incontournable pour les familles du territoire. Cette semaine dédiée à la **petite enfance et à l'enfance jeunesse** a permis de créer des moments uniques entre **parents, enfants, professionnel(le)s et intervenants passionnés**.

Au programme :

- ✓ **Ateliers de motricité, Baby-Yoga et atelier Yoga** pour éveiller les sens des petits et grands
- ✓ **Découverte Snoezelen** pour un moment de détente et de douceur
- ✓ **Jeux en famille et ateliers créatifs en récup'** pour stimuler l'imagination
- ✓ **Escape Games familiaux** pour relever des défis ensemble
- ✓ **Une conférence inspirante** : « *Le rythme des familles : cultiver l'ennui, libérer la créativité* »

Vous avez manqué cette édition ? **Bonne nouvelle !**

 **Les Parentales d'Octobre reviennent du 5 au 9 octobre 2026.**

Venez vivre des expériences enrichissantes, partager des rires et repartir avec des idées pour le quotidien. **Nous vous attendons nombreux !**

 **Suivez-nous pour ne rien manquer :**

- Réseaux sociaux du Syndicat de Communes Plaine de Courance : sur Instagram : ALSHSCPC et sur Facebook : Accueil de Loisirs Plaine de Courance et Petite Enfance Plaine de Courance
- Site internet : [www.scp.c.fr](http://www.scp.c.fr)





## Le Portage de repas à domicile :

Un service qui vous simplifie la vie !

Notre agent vous livre 3 fois par semaine avec le sourire

Vous ou l'un de vos proches rencontrez des difficultés à préparer vos repas ?

Notre service de portage de repas à domicile est là pour vous !

**Pourquoi choisir ce service ?**

- **Pratique** : des repas équilibrés livrés directement chez vous.
- **Adapté** : menus variés, tenant compte des régimes spécifiques (sans sel ...).
- **Sécurisant** : un passage 3 fois par semaine qui permet aussi de garder un lien social.

**Pour qui ?** Ce service s'adresse aux personnes âgées, en convalescence ou en situation de handicap, mais aussi à toute personne ayant besoin d'aide ponctuelle.

**Comment en bénéficier ?** Un simple appel suffit ! Contactez le 05.49.26.42.11 (Résidence du Petit Logis de Prahecq) ou au 05.49.26.05.22 (Accueil du SCPC).



**Syndicat de Communes Plaine de Courance**

**13, allée du champ de foire - 79230 PRAHECQ - 05.49.26.05.22 - accueil@scpc.fr**



## Le Bibliobus

|          |                                                            |               | Janvier  | Février  | Mars        | Avril       | Mai      | Jun         |
|----------|------------------------------------------------------------|---------------|----------|----------|-------------|-------------|----------|-------------|
| Mardi    | 1 Niort Cholette, mairie de quartier                       | 9h30 à 11h30  | 13 et 27 | 10 et 24 | 10 et 24    | 7 et 21     | 5 et 19  | 2, 16 et 30 |
|          | 2 Niort St-Ligaire, place Constant Saboreau                | 15h30 à 17h30 |          |          |             |             |          |             |
|          | 8 Le Bourdet, parking école                                | 9h30 à 11h30  | 6 et 20  | 3 et 17  | 3, 17 et 31 | 14 et 28    | 12 et 26 | 9 et 23     |
|          | 9 St-Martin-de-Bernegoue, parking école                    | 15h00 à 17h30 |          |          |             |             |          |             |
| Mercredi | 3 Plaine d'Argenson, parking église de Prissé-la-Charrière | 13h30 à 15h   | 14 et 28 | 11 et 25 | 11 et 25    | 8 et 22     | 6 et 20  | 3 et 17     |
|          | 4 La Rochénard, parking EHPAD C. Arnaud                    | 15h30 à 17h30 |          |          |             |             |          |             |
|          | 10 Niort Gavacherie, rue Pieter Bruegel                    | 9h30 à 11h30  | 7 et 21  | 4 et 18  | 4 et 18     | 1, 15 et 29 | 13 et 27 | 10 et 24    |
| Jeudi    | 11 Niort Les Brizeaux, allée Vasco de Gama                 | 15h30 à 17h30 |          |          |             |             |          |             |
|          | 5 St-Georges-de-Rex, Champ de foire                        | 9h30 à 11h30  | 15 et 29 | 12 et 26 | 12 et 26    | 9 et 23     | 7 et 21  | 4 et 18     |
|          | 6 Juscorps, parking de l'école                             | 15h00 à 17h30 |          |          |             |             |          |             |
|          | 12 Brulain, Place Baptiste-Paul Grimaud                    | 9h30 à 11h30  |          |          |             |             |          |             |
|          | 13 Niort Champommier, devant l'école Ferdinand Buisson     | 15h30 à 17h30 | 8 et 22  | 5 et 19  | 5 et 19     | 2, 16 et 30 | 28       | 11 et 25    |
| Vendredi | 7 Niort Pontreau, rue Guy Guilloteau                       | 15h30 à 17h30 | 16 et 30 | 13 et 27 | 13 et 27    | 10 et 24    | 22       | 5 et 19     |
|          | 14 Plaine d'Argenson, place Mairie St-Etienne-la-Cigogne   | 13h30 à 15h   |          |          |             |             |          |             |
|          | 15 Prin-Deyrançon, parking Salle des Fêtes                 | 15h30 à 17h30 | 9 et 23  | 6 et 20  | 6 et 20     | 3 et 17     | 15 et 29 | 12 et 26    |

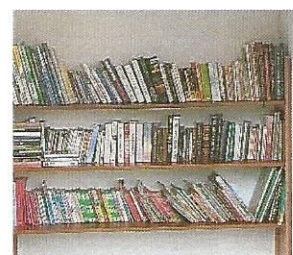
Inscription gratuite avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Durée du prêt : un mois

## La boîte à livres

Prenez, lisez, emportez et redéposez des livres quand vous voulez, comme vous voulez.

Petit rappel : cet espace est **Uniquement** dédié aux échanges de livres **accessibles à tout public** et non un espace déchetterie.






**Stéphanie FIEVEZ**  
 Infirmière libérale  
 07.62.95.33.48  
 Soins à domicile 7jours sur 7 Sur RDV  
 355 chemin des violettes - 79230 JUSCORPS




**Blaizeau**  
 maçonnerie • couverture  
 enduits • assainissement  
 200 route de Beauvoir - 79230 JUSCORPS • tél. 05 49 32 64 90  
 blaizeau@orange.fr

**Philippe Pairaud**  
 Coiffure hommes - femmes  
 Coiffeur barbier hommes & Coiffeur femmes  
 Réservez en ligne !  

 05 49 09 76 24  
 25 impasse des Tulpiers  
 79360 Beauvoir-sur-Niort


**SCOP Sarl**  
**BONNANFANT Arnaud**  
 Conducteur de travaux  
 ZA Les Sablonnières  
 Rue des dix Joursaux  
 79270 EPANNES  
 07 75 22 72 47  
 a.bonnanfant@setpa-scop.fr  
 Terrassements  
 Viabilisation lotissement  
 Aménagements de cour  
 Assainissement autonome  
 Enrobé - Goudronnage


**Proprietes-privées.com** La nouvelle espèce Immobilière  
**Alain BIGET**  
 Conseiller en Immobilier indépendant  
 a.biget@proprietes-privées.com  
 06 84 61 91 75  
Alain BIGET Conseiller immobilier indépendant sous portage salarial auprès de la SAS PROPRIETES PRIVÉES.

**LEMAISTRE Adrien**  
 Plombier Chauffagiste  
 lemaistre.adrienpc@gmail.com  
 07 86 82 87 92  
 79230 JUSCORPS

GILLES GIRAUD



**GILLOU AFFÛTAGE**  
 AFFÛTAGE COUTEAUX DE CUISINE ET Outils de JARDIN

Mobile : 06-67-13-98-10

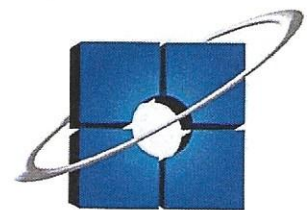
Adresse : 720 route de Niort – 79230 Juscorps

Courriel : Gilles.giraud8@wanadoo.fr

**MICKAËL GREZILLIER**  
 OSTÉOPATHE  
 06 19 74 25 05  
 mgrezillier@gmail.com  
 11 rue de la roche  
 79360 Les Fosses  
 Retrouvez moi sur Doctolib.fr


**KVG**  
 Réalise vos extérieurs

06-66-06-28-14 @SARLKVG  
 sarkvg79@gmail.com 125, Chemin de Billepain Juscorps, 79230



**A.E.D.**  
 Atlantique Expertises Drones  
 Accélérateur de productivité

7 RUE MONTGOLFIER - ZA PRAHECQ  
 79230 PRAHECQ  
 meca79@cefransa.fr  
 05 49 75 35 28  

**MECA 79**  
**BLAUD DIDIER**  
 co-gerant  
 Mécanique de précision - Tournage - Fraisage  
 Chaudronnerie - Soudure - serrurerie

Dimitri MOULIN | Directeur d'agence  
 06 66 65 22 59  
 dimitri.moulin@expertisedrone.com  
 Agence A.E.D NIORT  
 79000 NIORT  
 expertisedrone.com